|  |
| --- |
| **BUDGET INITIAL COMMUNAL** **LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES** |
| 1 | La délibération in extenso du Conseil communal - Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux et sur eComptes |
| 2 | Le fichier SIC |
| 3 | La version Word du budget |
| 4 | Le rapport tel que prévu par l’article L1122-23 du CDLD |
| 5 | L'avis de la commission article 12 du Règlement général de la comptabilité communale - Modèles disponible sur le portail des pouvoirs locaux ou sur eComptes |
| 6 | Les tableaux de synthèse ordinaire et extraordinaire et leurs adaptations dûment signées par le directeur financier |
| 7 | Le tableau des voies et moyens issu du système informatique trié par numéros de projets ventilés par articles budgétaires, tableau intitulé : « tableau budgétaire récapitulatif des projets extraordinaires et leur voies et moyens ». |
| 8 | Le/Les tableau(x) des emprunts communaux contractés et à contracter présenté(s) par emprunt avec récapitulation |
| 9 | Stabilité de la charge de la dette : tableau justifiant la stabilité + tableau reprenant, par exercice, les montants qui ont servi à l'autofinancement du service extraordinaire ainsi que les montants affectés à des remboursements anticipés d'emprunts (soit sur boni extraordinaire, soit par transfert direct de service, soit par prélèvement via un fonds de réserve) - Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux  |
| 10 | La liste des participations à libérer au cours de l'année pour la SPGE/AIDE - Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux  |
| 11 | Les mouvements des réserves et provisions - Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux ou sur eComptes |
| 12 | La liste des garanties de bonne fin accordées par la commune à des tiers - Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux  |
| 13 | Le tableau du personnel communal comprenant tous les éléments chiffrés de la rémunération |
| 14 | La note concernant le plan de mouvement du personnel et d'embauche sur minimum 2 ans - Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux |
| 15 | Le tableau figurant normalement en tête du budget et portant les renseignements généraux sur la commune - Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux  |
| 16 | Les informations pour l'inscription PI |
| 17 | Les informations pour l'inscription IPP |
| 18 | La copie des documents en provenance des intercommunales déterminant les dividendes et redevances (voirie - gaz) à inscrire au budget de l'exercice, dans toute la mesure décomposés par type de recette (dividende normal - redevance). |
| 19 | Quand il existe, l’avis du Directeur financier rendu en application de l’article L1124-40 du CDLD |
| 20 | Le tableau permettant de vérifier le respect de la balise d’emprunt - Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux :  |
| 21 | Le tableau de bord pluriannuel (TBP) – Modèle disponible sur eComptes |
| **Si vous n'utilisez pas le modèle de délibération in extenso du Conseil communal** **vous êtes tenus d'envoyer à la tutelle les pièces justificatives complémentaires suivantes :** |
| 1 | L’avis de publication  |
| 2 | La preuve de la transmission des documents budgétaires au directeur financier |
| 3 | La preuve de la communication aux organisations syndicales des documents budgétaires et si ces organisations en ont fait la demande, la preuve de la tenue d'une réunion d'information. |
| 4 | La copie de la page du budget du CPAS ou la délibération du comité de concertation portant sur les montants de la dotation communale |

|  |
| --- |
| **MODIFICATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES****LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES** |
| 1 | La délibération in extenso du Conseil communal – Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux ou sur eComptes |
| 2 | Le fichier SIC |
| 3 | La version « word » de la/des modification(s) budgétaire(s) |
| 4 | L'avis de la commission article 12 du Règlement général de la comptabilité communale - Modèles disponible sur le portail des pouvoirs locaux ou sur eComptes  |
| 5 | Le tableau récapitulatif de la modification budgétaire figurant normalement au début de la modification et synthétisant les données de ladite modification (ce tableau n'est pas le tableau de récapitulation générale reprenant le budget après modification budgétaire et est classiquement intitulé « tableau I - balance des recettes et des dépenses ») |
| 6 | Le tableau des voies et moyens issu du système informatique trié par numéros de projets ventilés par articles budgétaires, tableau intitulé : « tableau budgétaire récapitulatif des projets extraordinaires et leur voies et moyens ». |
| 7 | Les mouvements des réserves et provisions selon le modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux  ou sur eComptes |
| 8 | Quand il existe, l’avis du Directeur financier rendu en application de l’article L1124-40 du CDLD |
| 9 | Le tableau permettant de vérifier le respect de la balise d’emprunt - Modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux  |
| 10 | Le tableau de bord pluriannuel (TBP) - Modèle disponible sur eComptes |
| **Si vous n'utilisez pas le modèle de délibération in extenso du Conseil communal,** **vous êtes tenus d'envoyer à la tutelle les pièces justificatives complémentaires suivantes :** |
| 1 | L’avis de publication  |
| 2 | La preuve de la transmission des documents budgétaires au directeur financier |
| 3 | La preuve de la communication aux organisations syndicales des documents budgétaires et si ces organisations en ont fait la demande, la preuve de la tenue d'une réunion d'information. |
| 4 | La copie de la page du budget du CPAS ou la délibération du comité de concertation portant sur les montants de la dotation communale si celle-ci est modifiée |

|  |
| --- |
| **UNIQUEMENT POUR LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE COMMUNALE QUI INTRODUIT LES RÉSULTATS DES COMPTES ET UNIQUEMENT SI LES COMPTES NE SONT PAS PRESENTÉS EN MÊME TEMPS A LA TUTELLE Liste des pièces justificatives obligatoires à fournir en plus** |
| 1 | Le tableau de synthèse du compte |
| 2 | La délibération du Conseil arrêtant ledit compte conforme au modèle disponible sur le portail des pouvoirs locaux sinon, joindre à la délibération la copie du bilan. |
| 3 | Le tableau des voies et moyens issu du système informatique trié par numéros de projets ventilés par articles budgétaires, tableau intitulé : « tableau budgétaire récapitulatif des projets extraordinaires et leur voies et moyens » (il s'agit ici de la même pièce que celle reprise au point 12 des comptes annuels dans la circulaire du 27 mai 2013 sur les pièces justificatives) |

|  |
| --- |
| **BUDGET et MODIFICATIONS BUDGETAIRES DE REGIE****Listing des pièces justificatives obligatoires** |
| 1 | La délibération in extenso du Conseil communal - Modèle sur le portail des pouvoirs locaux |
| 2 | La version « word » ou « excel » du budget ou de la modification budgétaire |
| 3 | Les états de recettes et dépenses (budget de trésorerie) |
| 4 | Le tableau du personnel de la régie comprenant tous les éléments chiffrés de la rémunération |
| 5 | Le tableau des emprunts de la régie contractés et à contracter présenté par emprunt avec récapitulation |
| 6 | Quand il existe, l’avis du Directeur financier rendu en application de l’article L1124-40 du CDLD |